



Bureau Directeur du 19 juin 2007

Présents : Georges Format, Jacques Taillefer, Claude Perruchet, Alain Koubi
Excusés : Jacques Bettenfeld Francis Arnault, Monique Ansquer, Jean-Pierre Feuillan,
Assistent : Jean Férygnac, Michel Grout (partiellement), Jacques Charlet (partiellement)

sous la présidence de André Amiel.

La séance est ouverte à 15h, au siège de la FFHB.

1 – Le Bureau Directeur entend une présentation de Michel Grout et Jacques Charlet relative à la situation de la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement pour la saison 2006 – 2007.

1.1 - Bien que, pour la première saison, la CMCD était expérimentale et que les clubs devaient quand même renseigner et envoyer leur dossier à la FFHB avant le 31 mars 2007, près de 20% des clubs ne l'ont pas fait (28 clubs masculins sur 194, 30 clubs féminins sur 135).

L'analyse des données fournies par les clubs (sans vérification dans Gest'hand) montre que :

- certains dossiers comportent des incohérences notoires (par exemple : manque 2 jeunes arbitres dans le socle de base, mais 23 jeunes arbitres en ressources) ;
- peu de dossiers présentent une anomalie dans le socle de base (la plus fréquente étant l'utilisation de jeunes arbitres dont l'année de naissance n'est pas dans l'amplitude d'âge requise) ;
- concernant le seuil de ressources (que quelques clubs n'atteignent pas), la majorité des dossiers présente un excédent dans les domaines sportif et technique, mais dans le domaine arbitrage et surtout jeunes arbitres, les ressources ne sont pas suffisantes, voire inexistantes dans de nombreux dossiers (les clubs ne possèdent que le socle).
- concernant l'engagement associatif, le tableau proposé par la commission n'était pas suffisamment explicite d'où de nombreuses interprétations différentes.

1.2 – Michel Grout et Jacques Charlet présentent le dispositif pour la saison 2007 - 2008. La question essentielle est celle de la vérification des renseignements dans Gest'hand. Des aménagements spécifiques seront réalisés si nécessaire. Mais cette vérification ne sera possible que si toutes les données ont été saisies et validées : arbitres et jeunes arbitres, techniciens (tous niveaux), feuilles de matchs (pour les arbitrages), championnats de jeunes (tous niveaux). Dans le cas où tous ces renseignements ne seraient pas accessibles dans Gest'hand, la commission interrogera alors les Ligues, les Comités et la DTN.

Domaine arbitrage : la proposition d'utilisation d'un quota d'arbitrages comme bonus a été actée à l'assemblée générale fédérale du Puy en Velay. Les Ligues qui ont maintenu cette solution sur leur territoire détermineront le chiffre à atteindre pour chaque équipe évoluant en championnat de France et le transmettront à la commission en vue de la vérification.

Domaine jeunes arbitres : d'une part, concernant leur cursus, la vérification dans Gest'hand ne pouvant remonter qu'à la mise en place du logiciel, « l'ancienneté » pour la saison à venir ne pourra pas dépasser un an, et, d'autre part, c'est le niveau d'évolution du jeune arbitres en fin de saison qui sera comptabilisé.

Domaine technique : la commission propose la définition suivante pour la notion de formation : « est considéré comme étant en formation, le technicien qui est inscrit à une formation, qui a réglé son inscription et qui a suivi au moins une circonstance de formation ».

2 – Le Bureau Directeur approuve le projet de travaux de restructuration des locaux du siège fédéral et son financement. Ce projet est consécutif à la résiliation du bail commercial de la SARL Bernard Chaput Compo Imprim.

3 – Le Bureau Directeur décide que la FFHB se portera caution pour une facilité de caisse accordée à la Ligue de Bretagne.

4 – Le Bureau Directeur approuve la proposition du Trésorier concernant les dotations en « cadeaux fédéraux » affectées aux équipes nationales à l'occasion des compétitions amicales.

5 – Suite à la réponse de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage de ne pas valider la désignation de Mme Evelyne Tahla (voir procès verbal du Bureau Directeur du 12 mai, point 4.1), comme membre de la commission de discipline pour la lutte contre le dopage au titre des professions de santé, le Bureau Directeur valide le repositionnement de Mme Evelyne Thala dans le collège des personnalités qualifiées.

La séance est levée à 17h.

Claude PERRUCHET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' and 'P' intertwined, with a horizontal line extending to the right.

Secrétaire Général

André AMIEL

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'A' and 'M' with a long, thin tail extending upwards and to the right.

Président de la FFHB